

**Devis gratuit personnalisé pour toute(s) prestation(s)  
dont le prix total est supérieur à 100€ ou sur demande****AIDE A DOMICILE - SERVICE PRESTATAIRE**

<b>Tarifs spéciaux</b>	Tarif ADPA	<b>20 € / heure</b>
	Tarif PCH	<b>20 € / heure</b>
	Tarif Aide Sociale	<b>17,50 € / heure</b>
<b>Tarifs sans prise en charge financière</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>23,50 € / heure</b>
	Tarif majoré dimanche et jours fériés (+45%)	<b>34,10 € / heure</b>
	Tarif majoré 1 <sup>er</sup> mai (+100%)	<b>47 € / heure</b>
	Tarif nuit semaine (+15%)	<b>27,05 € / heure</b>
	Tarif nuit samedi et dimanche (+45%)	<b>34,10 € / heure</b>

**Attention** : Majoration tarifaire de 1 € / heure pour certaines caisses de retraite (information sur devis)**AIDE A DOMICILE - SERVICE MANDATAIRE**

Salaire horaire : selon le contrat de travail défini par l'utilisateur-employeur, sur la base du SMIC en vigueur à minima et en fonction de l'ancienneté de l'employée dans la fonction + 10% de congés payés.

Charges sociales : variables en fonction de l'âge de la personne aidée (+ de 75 ans).

**Frais de gestion MAXI AIDE** : 3,35 € / heure (avec un plafond maximum de 335 € par mois).

**Attention** : dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale.

**AUTRES SERVICES EN MODE PRESTATAIRE**

<b>ACCOMPAGNEMENT A PARTIR DU DOMICILE</b>	Accompagnement véhiculé : <b>34,80 € / heure</b> Accompagnement à pieds : <b>23,50 € / heure</b>
<b>BRICOLAGE</b>	<b>28,40 € / heure</b>
<b>PORTAGE DE REPAS</b> (St Cyr au Mont d'Or uniquement)	<b>11,65 € sans soupe</b> <b>12,30 € avec soupe + 1 laitage ou fromage et pain</b>
<b>GARDE D'ENFANT(S)</b>	<b>23,50 € / heure</b>

**COTISATION ANNUELLE****15 €**

Facultative pour les bénéficiaires d'allocations CNAV et ADPA

**LES CONDITIONS DE FACTURATION****Aide à domicile prestataire :**

Une facture est envoyée chaque mois, le prix à payer est calculé sur la base des interventions réalisées. **Chaque intervention à domicile est validée par une signature sur une feuille de présence** (à la fin de chaque intervention) **ou à l'aide d'une validation téléphonique en début et fin d'intervention.**

**Aide à domicile mandataire :**

Les frais de gestion et les charges sociales sont facturés chaque mois.

Le bulletin de salaire de l'employé est envoyé directement au domicile de l'employeur qui, à réception, paie son employé.

**MODES DE PAIEMENT ACCEPTES****Prélèvement - Chèque à l'ordre de MAXI AIDE - CESU (Chèque Emploi Service Universel) - Espèces**